

Le budget 2012 prive les citoyens de leur énergie

L'annonce de la suppression des réductions fiscales pour les investissements économiseurs d'énergie marque l'arrêt brutal d'une dynamique favorisant l'indépendance énergétique... au mépris des citoyens pris en otage dans les chassés-croisés institutionnels.

La nouvelle est tombée : les investissements économiseurs d'énergie ne bénéficieront plus de la réduction d'impôt de 40% octroyée jusqu'ici. Les compétences ont été transférées aux Régions, les négociateurs ont décidé que le gouvernement fédéral s'en laverait les mains dès 2012... Sauf que le transfert de compétences assorti de son budget ne suivra effectivement que deux ans après.

Voilà donc un coup d'arrêt violent dans une dynamique pourtant bien lancée au niveau des Régions. Faisant fi des objectifs européens à atteindre, du développement d'un secteur éminemment prometteur et de l'après-Kyoto actuellement négocié à Durban, le fédéral s'est tiré une balle dans le pied en prenant une décision opportuniste et aveugle.

Et qui en pâtit ? Le citoyen, mis au pied du mur qu'il ne pourra de toute façon pas isoler avec l'aide de l'Etat... Pourtant, l'économie d'énergie avait eu du succès en 2009. Les 521 millions d'euros investis (626.219 cas) ont alimenté l'économie locale (installateurs, fabricants et services connexes) et les recettes de l'Etat (TVA, précompte professionnel et impôt des PME), pour un manque à gagner de 208 millions d'euros (40% de 521 M€), compensés par les bénéfices des activités économiques induites et les réductions de consommation énergétique.

Avec sa décision drastique et brutale, l'Etat mord la main qui le nourrit. En effet, en 2010, les recettes de l'Etat belge provenaient quasi exclusivement des travailleurs et des consommateurs. Les grands absents sont les bénéfices engrangés par le capital (précompte mobilier, 3% des recettes), les grandes entreprises et les banques (impôt des sociétés, moins de 6% des recettes). Rompus aux outils de la fiscalité, ces derniers ne contribuent que de manière marginale.

Suite à la suppression du mécanisme de réduction d'impôt pour les personnes physiques, le citoyen va payer plus pour le fonctionnement de l'Etat, tout en devant déboursier davantage pour des services énergétiques.

La fiscalité doit accompagner la transition énergétique et non y mettre un frein. Se priver de cet outil puissant, c'est rater la chance de relancer l'économie dans une dynamique locale, stable et porteuse d'avenir. La conjoncture impose de trouver des solutions créatives... Mettons-y l'énergie, au lieu de lui couper les vivres !

Contact presse : APERe - Michel Huart : 02 218 78 99 – 0485 285 273

A propos de l'APERe – www.apere.org

Association belge de référence en matière d'énergies renouvelables, l'APERe travaille depuis 1991 pour le développement des énergies renouvelables dans un contexte d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'évolution soutenable des activités humaines. Ses réalisations lui valent des références auprès d'instances publiques régionales, nationales et européennes.

Reconnue en tant qu'organisme d'éducation permanente, l'APERe mène une action d'éducation et de conseil sur base de projets (campagnes, information, formation, facilitateur, études d'intérêt collectif) et d'activités de terrain (stands, conférences, animations).

Avec ses membres et partenaires, l'APERe est un réseau qui rassemble les compétences académiques et associatives en Wallonie et à Bruxelles.

